

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU GRAND PIC SAINT LOUP

PROJET
DOCUMENT DE TRAVAIL

Commune de Saint Clément de Rivière
Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.)
Zonage - Plan secteur sud

Echelle : 1/2500ème

LES MATELLES 3.3a
PHARES-LE-LEZ
3.3b
3.3c
3.3e
3.3f
3.3g
3.3h
3.3i
3.3j
3.3k
3.3l
3.3m
3.3n
3.3o
3.3p
3.3q
3.3r
3.3s
3.3t
3.3u
3.3v
3.3w
3.3x
3.3y
3.3z

Préscription de la révision du POS et élaboration du PLU : DCM du
Arrêt du projet de PLU : DCM du
Approbation du PLU : DCM du

SPY GRAPHIC décline toute responsabilité en cas d'annulation, d'erreur, de manque. Les plans sont déposés chez nos clients, vérifiés et contrôlés par le maître d'ouvrage avant reproduction.

LEGENDE
PRESCRIPTIONS EDICTEES PAR LE P.L.U.

- Limite de zone et de secteur.
- Espace boisé classé (EBC) au titre de l'article L113-1 du Code de l'urbanisme
- Emplacement réservé : ouvrage public, installation d'intérêt général.
- Emplacement réservé pour création de voie ou passage public.
- Emplacement réservé pour élargissement de voie ou passage public.
- Zone non aedificandi de 100 mètres autour de la station d'épuration des eaux usées
- Secteur soumis à des Orientations d'Aménagement et de Programmation (O.A.P.) (cf. pièce n°2.2)
- Haies ou alignements d'arbres protégés au titre de l'article L151-23 du Code de l'urbanisme
- ★ Élément bâti protégé au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme
- Arbres isolés protégés au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme
- Trame paysagère
- Trame écologique (article L151-23 du Code de l'urbanisme)
- Liaison douce à créer ou à conforter

Bruit des transport terrestres, classement sonore des voies routières

Limite du périmètre d'isolement acoustique.

- catégorie 2
- catégorie 3

Zones inondables
Bassin versant du Lez

- Rn Zone Rn
- Rp Zone Rp
- Ru Zone Ru
- Bu Zone Bu
- Z1 Zone Z1
- Z2 Zone Z2 : le reste de la commune

Report indicatif, se référer au dossier du PPRI approuvé par A.P. du 28 février 2013

